



M. Guy RUGGERI
guy.ruggeri@engie.com

et

M. Jean-Pascal HEGRON
jean-pascal.hegron@engie.com

DSC CFTC ENGIE INEO
Tour T1, niveau 14
1, place Samuel de Champlain,
Faubourg de l'Arche
92930 Paris La DEFENSE

ENGIE Ineo
A l'attention de Nicolas FLAMAND
Tour T1, niveau 13
1, place Samuel de Champlain,
Faubourg de l'Arche 92930
Paris la DEFENSE

Courrier en AR 1A 178 749 0635 2
Doublé par mail le 01 / 07 / 2020

Paris la Défense, le 01 juillet 2020

Objet : suite à la lettre d'observations de l'inspectrice du travail, demande d'attribution de tickets restaurant ou paniers aux télétravailleurs ENGIE Ineo durant la crise du COVID 19

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Nous revenons vers vous concernant le sujet du non versement des indemnités restaurant (tickets restaurant et paniers repas) durant la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 pour les salarié(e)s placé(e)s d'office en télétravail.

Par courrier du 9 juin 2020, nous avons saisi l'inspectrice du travail de ce litige qui oppose les salariés d'ENGIE Ineo et leur employeur.

Le 29 juin 2020, l'organisation syndicale CFTC ENGIE Ineo et la société ENGIE Ineo, ont reçu une lettre d'observations de l'inspectrice du travail rappelant vos obligations envers les salariés placés en télétravail pendant la période de confinement précitée où le télétravail était impératif.

En conséquence, malgré votre courrier du 17 juin 2020, nous vous demandons officiellement de revenir sur votre décision et d'attribuer, à chaque salarié(e)s de notre UES dans cette situation, les tickets restaurant ou l'indemnité correspondante.

Nous vous assurons, que sans réponse positive et rapide de votre part, nous n'hésiterons pas à exercer un recours en justice afin de faire valoir les droits des salarié(e)s de notre UES.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de notre haute considération.

M. Guy RUGGERI

M. Jean-Pascal HEGRON